

Procès-verbal du Conseil d'école n°1

mercredi 26 novembre 2014

Le conseil d'école s'est tenu ce mercredi 26 novembre 2014, dans la salle de bridge du Manga de 17h30 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Farineau directeur de l'EPC.

Etaient présents :

M. Morelet chargé de mission auprès des écoles d'entreprise à la Mission Laïque Française

Les enseignants de l'école : Mesdames Likika, Evina, Revignet, Cech, Téné, Menjie (intervenante en Anglais), Farineau, Messieurs Alfonsi, Gonnod, Koumourendé, Abolade, Grand, Moutin, Engone (intervenant en sport)

Les délégués de parents d'élèves : Mesdames Massard, De Portzamparc, Ngamina, Messieurs Ndzengue, Rendjogo, Sangouetaba, Djourobi, Makosso, Ayouma

Absents excusés : Mesdames Rousseau et Lafontaine enseignantes, Monsieur Fanene directeur des Ressources humaines de la COMILOG

La secrétaire de séance désignée est Madame Farineau

L'ordre du jour s'articulait autour des points suivants :

Installation du nouveau conseil d'école

- 1) **Lecture et approbation du compte rendu du 3ème conseil d'école du 18 juin 2014**
- 2) **Fonctionnement du conseil d'école**
- 3) **Vote du règlement intérieur de l'école**
- 4) **Bilan de la rentrée scolaire : les effectifs, les travaux effectués, les commandes**
- 5) **Les transports : retard des taxis, comportement des élèves dans le bus**
- 6) **La sécurité aux abords de l'école, la sécurité routière**
- 7) **La sécurité à l'école conduite à tenir en cas d'accident**
- 8) **Les activités périscolaires**
- 9) **Les aides personnalisées**
- 10) **Les projets de l'année scolaire**
- 11) **L'Association de Parents d'élèves : les activités**

Installation du nouveau conseil d'école :

Monsieur Farineau remet aux participants une chemise contenant divers documents (ordre du jour de la réunion, compte-rendu du conseil d'école du 18 juin 2014, règlement intérieur de l'école, tableau des effectifs). Il ouvre le conseil d'école en souhaitant à tous la bienvenue et présente à l'assemblée Monsieur Morelet. Il invite les participants à signer la fiche de présences et à se présenter au cours d'un rapide tour de table.

1) Approbation du compte rendu du 3ème conseil d'école du 18 juin 2014.

Après une lecture rapide, le compte rendu du 3ème conseil d'école est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur indique que : le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. Il établit l'ordre du jour du conseil d'école en concertation avec les différents partenaires, il adresse aux participants une convocation à la réunion au moins une semaine à l'avance. Il désigne avant la réunion un(e) secrétaire de séance qui peut être un(e) enseignant(e) ou un parent d'élève pour rédiger sous sa responsabilité le procès-verbal qui est ensuite adressé à chaque participant, il est affiché sur le panneau à l'entrée de l'école et est consultable sous forme numérisée sur le site internet de l'école . www.mlf-epc.com

3) Vote du règlement intérieur de l'école

Le directeur lit le règlement intérieur de l'école et propose à chaque participant d'intervenir.

Monsieur Morelet, tient à ajouter un rectificatif, concernant l'article 3 en précisant qu'il faudrait indiquer que les parents des élèves de maternelle doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) dans la classe. En raison du contexte particulier de l'école lié au travail des parents, il faudra demander aux parents des élèves concernés d'indiquer sur une décharge de responsabilité le nom des personnes qu'ils chargent de venir prendre leur enfant à l'école.

Par ailleurs, un parent d'élève souligne que les horaires d'ouverture des portes de l'école ne correspondent pas aux horaires de son travail. Ainsi, des enfants se retrouvent dehors devant l'école entre 7 h00 et 7 h20 en attendant l'ouverture du portail, ce qui n'est pas sans risque. Les parents souhaitent l'ouverture des portes dès 7 heures le matin. Le directeur précise que la présence des élèves dans l'enceinte de l'école engage sa responsabilité et qu'il ne peut pour le moment accéder à cette demande. Il ajoute que les gardiens affectés à la surveillance des locaux scolaires n'ont pas vocation à surveiller les élèves. Madame Massard présidente de l'APE propose de faire une demande pour construire un abri extérieur à l'école, ce qui permettrait aux élèves d'attendre à l'abri. Cette proposition mérite une réflexion approfondie avant d'être soumise aux responsables de la COMILOG.

Article 17 : Madame Massard, suggère de réclamer à la COMILOG la création d'un poste d'infirmière scolaire commune à l'EPC et au lycée Henri Sylvoz.

Monsieur Morelet, propose également d'ajouter sur les fiches de renseignements destinées aux élèves les noms de une ou deux personnes supplémentaires avec leurs coordonnées qui pourraient être contactées dans le cas où les parents seraient injoignables. L'article 29 sera revu ou supprimé.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté à l'unanimité. Il sera remis aux parents prochainement pour information et signature.

4) Bilan de la rentrée des classes

L'effectif des élèves de l'école est de 385, il est réparti ainsi :

Moyenne section maternelle : 59 (2 classes)

Grande section maternelle : 62 (2 classes)

Cours préparatoire (CP) : 58 (2 classes)

Cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) : 57 (2 classes)

Cours élémentaire 2^{ème} année (CE2) : 61 (2 classes)

Cours moyen 1^{ère} année (CM1) : 44 (2 classes)

Cours moyen 2^{ème} année (CM2) : 44 (2 classes)

Les nouveaux enseignants de l'école sont :

- Mesdames Evina en MSB qui effectue la décharge de M. Alfonsi, Revignet en GSA remplaçante de Madame Lafontaine en congé maternité jusqu'en mars 2015, Cech en CPA, Rousseau en CE1A, Farineau en CE2B remplaçante temporaire de Madame Petit
- Messieurs Gonnod en GSB, Moutin en CPB, Koumourende en CE1B, Farineau directeur.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

L'école compte donc à présent 14 classes, deux classes identiques par niveau et le directeur bénéficie d'une décharge totale d'enseignement. Les travaux demandés ont été réalisés et les deux nouvelles classes bien équipées ont été livrées.

Commandes des fournitures scolaires : elles ont été livrées dans les délais. Il y avait néanmoins quelques manques qui ont été rapidement comblés.

5) Les transports

- Les taxis :

On note le retard récurrent des taxis transportant les élèves. Le directeur demande aux parents utilisant leurs services d'insister auprès des chauffeurs sur la ponctualité et l'assiduité. Par ailleurs, il convient aussi de leur demander de veiller à ce que les enfants pénètrent bien dans l'enceinte de l'école lors de la dépose des enfants. Le directeur remet systématiquement à tout élève en retard un billet de retard à renseigner par les parents.

- Comportement des élèves dans le bus

Le directeur informe que les chauffeurs de bus se plaignent du comportement de certains élèves, qui ne respectent pas les consignes de sécurité et se mettent en danger. Les chauffeurs de bus doivent en informer les responsables de la COMILOG par l'intermédiaire du directeur. Les parents des élèves contrevenants seront avertis et des sanctions pourront être prononcées. Des parents signalent que des collégiens et lycéens du lycée Henri Sylvoz prennent le bus le matin. Madame Massard explique que le bus est destiné à tous les enfants dont les parents travaillent à la COMILOG (EPC et Lycée). En raison de la forte augmentation des effectifs de l'EPC et du lycée Henri Sylvoz, la capacité actuelle des bus pour le transport des élèves se révèle insuffisante. Une demande sera faite pour augmenter le nombre de cars.

6) La sécurité aux abords de l'école, la sécurité routière

Le directeur signale la pose de ralentisseurs aux abords de l'école afin d'obliger les véhicules à ralentir aux abords de celle-ci. Madame Massard indique que ce thème a déjà été étudié au cours de précédents conseils d'école sans que de réelles avancées aient été faites. Il conviendrait de réfléchir en concertation avec les responsables de la COMILOG à un sens de circulation. Par ailleurs, un parent d'élève s'étonne de l'absence de personnel aux abords de la route nationale pour faire traverser les enfants aux heures d'entrées et de sorties de classe. Le directeur répond qu'il ne connaissait pas l'existence de ce dispositif. Il propose de mener une réflexion à ce sujet et d'y apporter rapidement une réponse.

7) La sécurité à l'école conduite à tenir en cas d'accident

Le directeur explique qu'en cas d'accident survenu pendant le temps scolaire, les parents de l'enfant victime seront dans la mesure du possible rapidement prévenus. Il est redemandé aux parents de délivrer à l'école des numéros de téléphone fonctionnels. En fonction de la gravité de l'accident, il pourra être fait appel à l'ambulance de l'hôpital de la COMILOG pour transporter la victime.

8) Activités périscolaires

Elles ont commencé depuis le retour des vacances de Toussaint. Il y a 12 ateliers. Elles se déroulent le mardi de 16h15 à 17h15 et concernent les classes du cycle 3, mais l'ouverture au cycle 2 est envisageable ultérieurement. Le directeur précise qu'il s'efforce d'inscrire les élèves dans les ateliers qu'ils ont choisis.

Cette année, une initiation golf a été ouverte aux élèves volontaires. Le directeur tient à remercier Monsieur Batholo directeur du club du Golf de Moanda, qui a permis la mise en place de cette activité avec la mise à disposition de l'école d'un transport depuis l'école jusqu'au golf, du matériel de golf adapté aux élèves, de deux moniteurs instructeurs. Le bilan est positif.

9) Aides personnalisées

Elles portent sur le français et les mathématiques. Elles ont lieu le mercredi matin de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30. Les parents des élèves concernés sont informés au préalable et doivent donner leur accord. L'enfant inscrit aux aides personnalisées doit être ponctuel et assidu. Un bilan doit être fait en fin de période. Il n'y a pas de garderie après 11h30 ce jour-là.

10) Les projets de l'année scolaire

Diverses manifestations sont prévues cette année en collaboration avec l'APE : matchs de foot, concours de pêche, pique-nique, loto, fête de fin d'année, carnaval et fête de Noël.

D'autres projets seront développés dans certaines classes :

- Première guerre mondiale (1914 -1918) pour les classes de CM2
- Droits de l'enfant pour les classes de CM1 et de CE2
- Réalisation des menus pour le repas de la sainte barbe

11) Association des parents d'élèves de l'EPC, les activités

Madame Massard énumère les différentes activités qui seront proposées cette année à l'école

- Lecture de contes de Noël, distribution de jouets aux enfants, arrivée du père Noël
- Soirée théâtre à Pâques
- Pêche à la ligne en juin
- Visite des installations de la COMILOG

Toutes les suggestions seront les bienvenues et l'APE fait appel aux bonnes volontés pour des aides ponctuelles au sein de l'école et/ou pour l'organisation des diverses manifestations. Elle souhaite également offrir des jeux extérieurs aux élèves de maternelle. Madame Massard indique que l'APE a fait appel au photographe de la COMILOG pour la réalisation des photos individuelles et celles des classes. La pochette de photo a été remise gratuitement à chaque élève l'an dernier.

Le conseil est levé à 19h30 lorsque l'ordre du jour de la réunion a été complètement épuisé et que plus personne ne souhaite prendre la parole. Le prochain conseil d'école aura lieu en mars prochain (date à déterminer).

Une copie du présent procès-verbal est adressée aux personnes présentes à cette réunion ainsi qu'à Madame Deschamps Conseillère de Coopération d'action culturelle à l'ambassade de France à Libreville.

M. Farineau Présent du Conseil d'école

Madame Farineau Secrétaire de séance

